

Image not found or type unknown



Cautionnaire de mon appartement

Par **gwen**, le **08/04/2011** à **17:18**

Bonjour, J'habite dans un appartement à Aix en Provence, mon loyer est de 970 €.
Ma mère est cautionnaire pour cette appartement. Elle vient de se faire licencier et elle voudrait arrêter d'être cautionnaire. En a telle le droit vu quelle n' a presque plus d'argent et ne pourrait plus payer au cas ou ?
Merci
Cordialement Gwen

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **17:25**

Il faut relire l'engagement de caution

Par **vanceslas**, le **08/04/2011** à **23:14**

BONSOIR depuis combien de temps habitez vous cet appart ? votre mère n'est peut être que caution pour la durée initiale du bail, la caution ne se renouvèle peut être pas par tacite reconduction comme le dit Mimi relisez votre bail